

DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Un mémoire est un document dans lequel vous exprimez votre point de vue, ou celui de votre organisation, sur les enjeux présentés dans le cahier de consultation.

Toutes les personnes, les associations, les regroupements ou les organismes qui le souhaitent peuvent soumettre un mémoire pour faire connaître leurs priorités et recommandations concernant les services de garde éducatifs à l'enfance. Les mémoires reçus feront l'objet d'une analyse, puis d'une synthèse qui sera publiée sous la forme d'un rapport de consultation.

Il s'agit de l'un des moyens mis à votre disposition pour contribuer à la recherche de solutions.

Instructions

Pour soutenir la rédaction de votre mémoire, vous êtes invités à lire le cahier de consultation et à vous prononcer sur les thèmes liés aux quatre axes qui y sont présentés :

- Axe 1 : Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel
- Axe 2 : Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en cohérence avec leurs besoins
- Axe 3 : Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents
- Axe 4 : Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins

Des questions sont inscrites à la fin de chacun de ces thèmes afin de soutenir votre réflexion et de vous guider dans la proposition de recommandations.

Votre mémoire n'a pas à être long pour être pertinent. Allez droit au but et limitez-vous à dix pages.

Le mémoire doit être soumis avant le 1er juin 2021, date limite de dépôt, à l'adresse suivante : consultation2021@mfa.gouv.qc.ca.

Autorisation

Les mémoires seront rendus publics par défaut. Ainsi, indiquez-nous si vous souhaitez que votre mémoire ne soit pas partagé.

Je préfère que mon mémoire ne soit pas publié

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Le Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA) est un regroupement régional de groupes de femmes qui travaille à la défense des droits et à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Le RGFCA a pour mission de

- Représenter ses membres auprès des instances politiques et publiques;
- Appuyer ses membres sur des enjeux communs liés aux droits des femmes;
- Constituer un lieu d'actions, d'échanges d'informations, de connaissances et d'expertises en matière de droit des femmes;
- Favoriser la concertation entre les membres.

Sa vision est d'atteindre l'ÉGALITÉ culturelle, économique, juridique, personnelle, politique et sociale entre les femmes et les hommes de la Chaudière-Appalaches.

COORDONNÉES

Inscrivez ici les coordonnées permettant de vous joindre et celles de l'organisation que vous représentez, le cas échéant.

NOM		PRÉNOM	
Drolet		Karine	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Directrice générale		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418-831-7588		direction@femmesca.com	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches (RGFCA)			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
104-2150 Route Lagueux			
VILLE			CODE POSTAL
Lévis			G7A 1A7
TÉLÉPHONE		COURRIEL	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Inscrivez ici un résumé de votre mémoire (maximum une page)

Les retombées économiques du financement des services de garde au Québec ont été maintes fois démontrées; une hausse de la proportion de femmes sur le marché du travail, une productivité accrue, des recettes fiscales plus grandes pour l'État et une réduction de la pauvreté. C'est d'ailleurs pour ces raisons que le gouvernement du Québec avait en 1997, mis en place ce réseau subventionné.

Le manque de places en services de garde actuel constitue un recul majeur pour les femmes, qui se voient privées d'accès au marché du travail. Lorsqu'un salaire est à sacrifier au sein d'un ménage, c'est celui de la femme, car nettement plus bas que celui de l'homme encore aujourd'hui. Devant prendre un congé sans solde, les femmes qui y ont accès cessent de contribuer à leur régime de retraite, les obligeant à retarder d'un an ou plus leur départ à la retraite à la fin de leur carrière, ou à voir leur fonds de retraite amoindri. Et si elles décident d'avoir un autre enfant, les femmes qui travaillent moins ou pas du tout se retrouvent avec une prestation du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) moindre lors de leur second congé de maternité, les appauvrissant encore davantage.

Certaines familles réussissent à trouver un milieu de garde, mais parfois au-delà de leur capacité à payer ou les obligeant à parcourir de grandes distances quotidiennement. Faute de choix, certaines familles doivent également se contenter des places disponibles, même si elles ne correspondent pas à leurs valeurs et intérêts.

Le RGFCa veut démontrer que le manque de places en service de garde constitue un recul majeur pour la situation des femmes en Chaudière-Appalaches et au Québec et qu'il ne fait qu'accentuer les inégalités vécues par les femmes vivant des situations de vulnérabilité.

Le RGFCa demande au gouvernement de prendre en compte les propositions émises par les organisations qui oeuvrent dans le milieu et qui ont des solutions concrètes à proposer, qui répondent aux besoins des principales personnes concernées.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Tenir compte du recul majeur de la situation des femmes au Québec causé par le manque de places en SGEE

Recommandation 2

Considérer les iniquités dans l'obtention des places en services de garde éducatif à l'enfance pour les familles vivant des situations de vulnérabilité

Recommandation 3	Considérer les propositions des instances présentes sur le terrain pour vous fournir des recommandations répondant aux besoins des actrices et acteurs concernés. (Bureau coordonnateur, syndicats, associations, etc.)
Recommandation 4	■
Recommandation 5	■
Recommandation 6	■
Recommandation 7	■
Recommandation 8	■
Recommandation 9	■
Recommandation 10	■

AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

Présentez le plus clairement possible votre avis, ou celui de votre organisation, concernant le ou les axes sur lesquels vous souhaitez vous prononcer. Vous n'avez pas à donner votre point de vue sur chacun des axes. Cette présentation doit mettre en évidence les enjeux auxquels vous accordez une priorité et doit conduire à l'énoncé de la recommandation.

Le RGFCa rappelle qu'en 1997, au moment de l'instauration d'un réseau subventionné de services de garde éducatifs à l'enfance, le gouvernement du Québec venait répondre à plusieurs objectifs dont l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes, afin que les femmes puissent prendre leur place sur le marché du travail, et le développement des tout-petits en passant par des services éducatifs et abordables à toutes les familles, sans discrimination.

Ainsi, la situation actuelle du manque de places en services de garde à l'enfance (SGEE) présente deux enjeux préoccupants pour le RGFCa :

- 1-Un recul majeur pour la situation des femmes en Chaudière-Appalaches et au Québec
- 2-Une iniquité dans l'obtention des places en services de garde éducatif à l'enfance pour les familles vivant des situations de vulnérabilité

Un recul majeur pour la situation des femmes en Chaudière-Appalaches et au Québec

Les enjeux liés au manque de places en SGEE ont été exacerbés en raison de la pandémie et touchent majoritairement les femmes. Depuis le début du déclenchement de l'état d'urgence sanitaire en mars 2020, ce sont quelques 850 services éducatifs à l'enfance, tous types confondus, qui ont fermé leurs portes, sans compter les coupes de service durant le confinement à l'hiver et au printemps 2020.

Les femmes sont ici doublement pénalisées : les travailleuses des services de garde qui ont quitté leur emploi à cause des conditions de travail et les mères qui ont perdu leur place ou sont désespérément en recherche pour en obtenir une.

Durant la pandémie, les enjeux de conciliation famille-travail-études ont été au cœur des préoccupations des femmes, et le demeurent toujours. Comme ces responsabilités incombent principalement aux femmes, nombre d'entre elles ont été aux prises avec une augmentation du travail invisible et de la charge mentale.

En juin 2020, le taux d'emploi des Québécoises s'établit à 73,2 % contre 82,6 % pour les Québécois. C'est un recul considérable avec 2019 où le taux d'emploi des québécoise était à 78,8%

En août 2020, c'est notamment en raison du manque de places dans le réseau que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale expliquait le départ de près de 32 500 femmes du marché du travail en 2020.

Le Québec est la province du Canada qui affiche le plus haut taux de variation de femmes faisant partie de la catégorie de la population inactive avant la pandémie et un an après le début de la pandémie. Avec les Prairies, Québec est la province où il y a le plus de différence entre les femmes et les hommes pour la population inactive.

En Chaudière-Appalaches, ce sont près de 30% des femmes de la région qui travaillent dans les professions liées aux domaines de la vente et des services. Domaines difficilement conciliables avec la présence d'un enfant à la maison et où le télétravail n'est même pas possible. Plusieurs femmes doivent donc diminuer leurs heures de travail ou encore arrêter complètement de travailler pour un temps.

Il y a non seulement moins de femmes en emploi que d'hommes, mais la part statistique du temps partiel est deux fois plus élevée pour les femmes. Les femmes travaillent non seulement moins d'heures que les hommes, mais elles sont également moins payées à l'heure et à la semaine que leurs homologues masculins. Conséquemment, lorsque s'impose le choix de devoir réduire les heures de travail ou de quitter la population active considérant le manque de places dans les services de garde, ce sont souvent les femmes qui sont aux prises avec cette difficile décision.

Une iniquité dans l'obtention des places en services de garde éducatif à l'enfance pour les familles vivant des situations de vulnérabilité

À ce jour, ce sont 75 000 enfants dont les parents espèrent une place dans le réseau public subventionné. Dans ce contexte, des parents, la plupart du temps des mères, sont contraints de rester à la maison, alors qu'ils pourraient travailler s'ils avaient accès à une place abordable. Les familles monoparentales ou avec faible revenu ne peuvent pas avoir accès au réseau des SGEE non subventionnées car il est impossible pour elles de déboursier le montant demandé avant impôt. De plus, les familles provenant de milieux plus vulnérables connaissent moins le réseau subventionné. Parfois même, le tarif subventionné de 8,50 \$ par jour est trop élevé pour certaines familles. Il peut aussi y avoir des barrières culturelles ou linguistiques qui entrent en ligne de compte. Ces familles se retrouvent dans un réseau de garde beaucoup plus informel, beaucoup moins organisé, beaucoup moins structuré, donc souvent de moindre qualité.

Depuis quelques années et plus particulièrement depuis la pandémie, le manque de places dans les SGEE subventionnés ou pas entraîne une course effrénée pour les parents, lire les mères, qui veulent à tout prix trouver un milieu de garde pour leur bébé afin de pouvoir retourner au travail. Les mères font appel aux médias sociaux pour « présenter leur enfant » et trouver une place. Cette façon de faire engendre une enchère du « meilleur bébé » puisque les parents vantent les points positifs de leur enfant et c'est au SGEE de choisir si cet enfant est pris ou pas. L'enfant ayant des difficultés se retrouve donc grandement défavorisé dans ce système ou les « meilleurs » sont choisis. Ou encore, certains milieux de garde non subventionnés vont littéralement « choisir » les enfants afin d'avoir un groupe homogène et sans problématique. À nouveau, ces façons de faire entraîne une iniquité majeure pour l'accès au SGEE surtout pour les milieux défavorisés.

Par situation de vulnérabilité, nous entendons les familles monoparentales, à faible revenu, avec un réseau social peu développé ou des emplois précaires permettant peu de conciliation travail-famille.

En Chaudière-Appalaches, en 2016, 70 % des familles monoparentales avaient à leur tête une femme comme cheffe de ménage, contre 30 % pour les hommes.

En 2016, parmi l'ensemble de la population de la région de Chaudière-Appalaches, 8,6 % des femmes vivaient dans des conditions précaires, par rapport à 7,7 % des hommes.

En 2016, 36 % des revenus des femmes provenaient des transferts gouvernementaux, contre 19,3 % pour les hommes.

Les bénéfices de la fréquentation d'un service de garde éducatif de qualité sur le développement du jeune enfant sont bien démontrés dans les études internationales. Les gains se manifestent à l'école en lecture, en écriture, en mathématiques et sur le plan du langage, par exemple. On compte aussi des effets sur le comportement ou la santé.

Les bénéfices de la fréquentation d'un service de garde éducatif sont particulièrement importants chez les tout-petits provenant de milieux défavorisés. Les garderies éducatives contribuent donc à réduire les inégalités.

RECOMMANDATION(S)

Inscrivez ici vos recommandations pour l'Axe 1 – Améliorer l'accès au réseau pour permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel

Le RGFCFA s'en tient aux instances concernées pour les recommandations pratiques de cet axe. Des syndicats, bureaux coordonnateurs et autres organisations oeuvrent à temps plein dans l'objectif de fournir des solutions concrètes qui répondent au besoin des actrices et acteurs du milieu afin d'améliorer l'accès au réseau. Dans cette recommandation, le RGFCFA met en évidence le recul majeur de la situation des femmes qu'apporte la crise actuelle du manque de places en SGEE ainsi que l'iniquité dans l'obtention des places en services de garde éducatif à l'enfance pour les familles vivant des situations de vulnérabilité.

Le RGFCFA veut démontrer que le manque de places en SGEE a contribué à un recul important de la place occupée par les femmes sur le marché du travail et que le manque d'accès à un réseau subventionné accentue la vulnérabilité des familles les plus pauvres.

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

Présentez le plus clairement possible votre avis, ou celui de votre organisation, concernant le ou les axes sur lesquels vous souhaitez vous prononcer. Vous n'avez pas à donner votre point de vue sur chacun des axes. Cette présentation doit mettre en évidence les enjeux auxquels vous accordez une priorité et doit conduire à l'énoncé de la recommandation.

RECOMMANDATION(S)

Inscrivez ici vos recommandations pour l'Axe 2 – *Répondre aux attentes des parents en leur offrant des places en SGEE en cohérence avec leurs besoins*

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Présentez le plus clairement possible votre avis, ou celui de votre organisation, concernant le ou les axes sur lesquels vous souhaitez vous prononcer. Vous n'avez pas à donner votre point de vue sur chacun des axes. Cette présentation doit mettre en évidence les enjeux auxquels vous accordez une priorité et doit conduire à l'énoncé de la recommandation.

RECOMMANDATION(S)

Inscrivez ici vos recommandations pour l'Axe 3 – *Promouvoir la garde en milieu familial pour répondre aux besoins des parents*

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

Présentez le plus clairement possible votre avis, ou celui de votre organisation, concernant le ou les axes sur lesquels vous souhaitez vous prononcer. Vous n'avez pas à donner votre point de vue sur chacun des axes. Cette présentation doit mettre en évidence les enjeux auxquels vous accordez une priorité et doit conduire à l'énoncé de la recommandation.

RECOMMANDATION(S)

Inscrivez ici vos recommandations pour l'Axe 4 – *Joindre les enfants les plus vulnérables pour leur offrir des services adaptés à leurs besoins*

CONCLUSION

Présentez une conclusion pour l'ensemble des axes

Le RGFCFA conclue en réaffirmant que le manque de places en service de garde à l'enfance est une problématique qui affecte davantage les femmes que les hommes. Le réseau subventionné de services de garde éducatifs à l'enfance devait, lors de son instauration, permettre aux femmes de prendre leur place sur le marché du travail et contribuer à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Actuellement, avec le manque criant de places en service de garde à l'enfance, ce sont des dizaines de milliers de familles en Chaudière-Appalaches et à travers le Québec, principalement des femmes, qui voient leur situation de pauvreté s'accroître, tout comme leur charge mentale. Ces femmes ne peuvent réintégrer le marché du travail, doivent sacrifier leur carrière, repousser leur retraite, mais surtout, vivre avec l'angoisse de fonder une famille et de ne pouvoir trouver un milieu de garde pour leurs enfants, qui leur convient ou pas, n'ayant aucun choix.

ANNEXE(S)

Présentez les annexes jointes à votre mémoire, le cas échéant.

Annexe 1	
Annexe 2	
Annexe 3	
Annexe 4	
Annexe 5	